ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 70719

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation catastrophique que vivent les entreprises spécialisées dans la restauration des monuments historiques. Il apparaît que l'enveloppe des crédits de paiements consacrés à la restauration des monuments historiques a subi une chute de 100 millions d'euros, soit une baisse de 25 % pour l'année 2005. Cette situation non seulement met en péril la survie des entreprises spécialisées, mais engendre également de nombreux licenciements en cours et à venir. En effet, 100 millions d'euros de travaux suspendus représentent l'équivalent de 2 000 emplois supprimés sur un an. Par conséquent, elle lui demande si un abondement de crédits publics dans ce secteur est envisagé et dans quels délais.

Texte de la réponse

À la suite du lancement en novembre 2003 du plan national pour le patrimoine et eu égard à l'importance des besoins de restauration du patrimoine monumental, le ministère de la culture et de la communication a demandé à l'ensemble des directions régionales des affaires culturelles de faire porter leur effort sur l'affectation optimale des autorisations de programme existantes et sur la mobilisation des crédits de paiement disponibles. Cet effort s'est traduit immédiatement par un engagement plus fort de l'État, mais le niveau des crédits de paiement délégués est demeuré à un niveau insuffisant face à l'ampleur des besoins. Par ailleurs, la loi de finances rectificative de fin 2004 a ouvert 31 M des crédits de paiement supplémentaires, ce qui a permis au ministère de solder ses engagements pour l'année 2004 et d'éviter que des entreprises ne connaissent des difficultés financières insurmontables faute de paiement des factures adressées. Une augmentation de 25 MEUR de la dotation globale en crédits de paiement pour les monuments historiques est intervenue au titre de la loi de finances initiale pour 2005. Au total, près de 78 M de crédits de paiement supplémentaires sur les exercices 2004 et 2005 auront été délégués aux directions régionales des affaires culturelles pour la restauration des monuments historiques. Au regard de l'importance des besoins, une programmation très fine des priorités est établie par mes services centraux et déconcentrés tenant compte, dans la programmation des travaux, de l'état sanitaire des monuments, et mes services centraux suivent au plus près la situation dans chaque DRAC pour limiter les difficultés signalées par l'honorable parlementaire, et dégager des solutions qui, comme en 2004, puissent répondre à l'urgence de la situation. Les premières mesures obtenues, dans un contexte de très forte tension sur les finances publiques, ne constituent qu'une réponse partielle aux difficultés rencontrées par le secteur des monuments historiques. Le ministre de la culture et de la communication est déterminé à poursuivre en 2005 et 2006 l'effort entrepris.

Données clés

Auteur : Mme Claude Darciaux
Circonscription : Côte-d'Or (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 70719

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE70719

Rubrique : Patrimoine culturel
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7252
Réponse publiée le : 23 août 2005, page 7995